



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 16 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/59 de la Municipalité, du 16 novembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'302'000.- pour permettre le financement des études du projet d'aménagement des espaces publics du quartier sous-gare, des études pour les réseaux des SIL et des études pour les réseaux d'eaux potables et évacuation ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par les rubriques du budget de fonctionnement n° 30.331 du Service d'architecture et du logement, n° 21.331 du Service de l'eau et n° 47.331 des Services industriels ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 sur les rubriques no 30.390 du Service d'architecture et du logement, n° 21.390 du Service de l'eau et n° 47.322 des Services industriels ;
4. de balancer les dépenses comptabilisées du crédit d'études n° 30101000200 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :